



CATALOGUE DE FORMATION

2025

Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTION DE FORMATION





PRÉAMBULE

Découvrez le catalogue de formation 2025 de FORMASENS autour du handicap et de l'accessibilité, à destination des professionnels d'entreprises, des services publics, d'institutions...

Vous pourrez ainsi vous former sur les différents handicaps (intellectuel, psychique, cognitif, autisme...) pour les comprendre et savoir interagir au mieux avec les clients, usagers ou collègues dans cette situation.

Notre offre permet également de répondre à l'enjeu d'accessibilité et la gestion du handicap dans l'emploi.

FORMASENS étant certifié Qualiopi, la qualité de ses actions de formation est garantie et le financement de ses formations par l'Opco est sécurisé.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou pour des besoins de formation sur mesure !



SOMMAIRE

Approche du handicap intellectuel	4
La parentalité chez les adultes handicapés intellectuels.....	5
Qu'est-ce que l'autisme ?.....	6
Découvrir le handicap cognitif.....	7
Découvrir le handicap psychique.....	8
Premiers secours en santé mentale	9
Initiation aux règles de la méthode Facile À Lire et à Comprendre (FALC).....	10
Rédiger des documents en Facile À Lire et à Comprendre (FALC).....	11
Accueillir et renseigner les personnes handicapées intellectuelles (S3A)	12
Bien accueillir les personnes handicapées au sein de son établissement.....	13
Devenir Référent Handicap de son entreprise	14
Prévenir la désinsertion professionnelle et engager une dynamique de maintien dans l'emploi.....	15
CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE.....	16



Approche du handicap intellectuel

Dans le cadre de son activité professionnelle, il est possible d'être amené à travailler en lien avec des personnes handicapées intellectuelles : collègues, clients ou personnes accompagnées.

Souvent peu connu, le handicap intellectuel nécessite d'être compris pour lever les éventuels a priori et pouvoir interagir au mieux avec ces personnes. Cette formation vous propose donc de découvrir le handicap intellectuel.

Objectifs pédagogiques

Suite à la formation, les participants seront capables de :

- Définir le handicap
- Communiquer de façon adaptée avec les personnes handicapées intellectuelles
- Identifier les enjeux de l'inclusion

Public

- Professionnels susceptibles d'être en lien avec des personnes handicapées intellectuelles.
- Maximum 12 personnes par groupe

Contenu de la formation

> Le handicap

- Définition
- Le handicap intellectuel
- Le handicap au quotidien
- Les droits des personnes
- Les structures accueillantes
- L'accessibilité : les aspects réglementaires, le S3A, l'inclusion

> La communication

- Le Facile À Lire et à Comprendre (FALC)
- La communication verbale et non verbale

> Sensibilisation à l'auto-représentation

- L'autodétermination
- Les associations d'auto-représentation

Durée

1 jour (7 heures)

Date et lieu

Définis en fonction de vos besoins (formation intra)

Pré-requis

Aucun

Coût pédagogique

1 050 € net de taxes par groupe

LES +

Méthode pédagogique active, expositive, démonstrative

Intervention possible d'une personne handicapée membre d'une association d'auto-représentation

Mises en situation, supports vidéos, échanges avec une personne handicapée intellectuelle

Questionnaire d'évaluation final

FORMATION(S) ASSOCIÉE(S)

- Découvrir le handicap cognitif (📄 p. 7)
- Qu'est-ce que l'autisme ? (📄 p. 6)
- Découvrir le handicap psychique (📄 p. 8)



La parentalité chez les adultes handicapés intellectuels

Comme tout adulte, les personnes handicapées intellectuelles peuvent souhaiter avoir des enfants, et devenir parents.

Pour interagir au mieux avec ces parents et identifier les points de vigilance concernant les enfants, il est important de connaître les particularités de cette parentalité.

Objectifs pédagogiques

Suite à la formation, les participants seront capables de :

- Identifier les particularités de la parentalité des personnes handicapées
- Savoir quel réseau mobiliser pour travailler en partenariat

Public

- Professionnels travaillant avec des personnes handicapées intellectuelles en situation de parentalité
- Professionnels travaillant auprès d'enfants dont les parents sont handicapés intellectuels
- Maximum 10 personnes par groupe

Contenu de la formation

> Contexte, données chiffrées et préjugés

> La parentalité

- Les incidences du handicap des parents dans la prise en charge de leurs enfants, par tranche d'âge
- La mobilisation d'un réseau de partenaires pour une intervention précoce et coordonnée entre tous les intervenants :
 - Protection Maternelle et Infantile (PMI)
 - Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)
 - Technicien d'Intervention Sociale et Familiale (TISF)

> La communication avec les parents handicapés intellectuels et les outils utiles

Durée

1/2 jour (3h30)

Date et lieu

Définis en fonction de vos besoins (formation intra)

Pré-requis

Aucun

Coût pédagogique

520 € net de taxes par groupe

LES +

Méthode pédagogique active et participative

Exemples, échanges, brainstorming, témoignages d'adultes, d'enfants et de professionnels

Remise d'outils : rétroplanning, échelle de Brazelton, plaquettes des partenaires, bibliographie

Questionnaire d'évaluation final

FORMATION(S) ASSOCIÉE(S)

- Approche du handicap intellectuel (📄 p. 4)



Qu'est-ce que l'autisme ?

La stratégie nationale inscrit l'autisme au sein des troubles du neuro-développement.

À ce titre, il est essentiel de repérer les signes de développement inhabituel du jeune enfant afin de faciliter l'accès à un diagnostic précoce et de mettre en place des interventions susceptibles de limiter le sur-handicap.

Il est également important de reconnaître les adultes avec autisme pour permettre notamment d'adapter sa communication.

Cette formation propose de découvrir les Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA).

➤ Objectifs pédagogiques

Suite à la formation, les participants seront capables de :

- Définir l'autisme
- Identifier les signes d'alerte
- Aborder la question avec l'entourage
- Identifier les personnes à contacter, vers qui s'orienter

➤ Public

- Professionnels exerçant en crèche, centre de loisirs, périscolaires ou assistantes maternelles
- Maximum 12 personnes par groupe

➤ Contenu de la formation

> Les caractéristiques de l'autisme

- Le neuro-développement
- Particularités sensorielles, troubles de communication, stéréotypies, intérêts restreints, comportements répétitifs
- Les différentes formes d'autisme
- Comment reconnaître les TSA, les signes d'alerte

> La reconnaissance et le soutien aux aidants

- Communication avec l'entourage (proches aidants)
- Témoignage de parents (vidéo)

> Les structures existantes

Durée

1/2 jour (3h30)

Date et lieu

Définis en fonction de vos besoins (formation intra)

Pré-requis

Aucun

Coût pédagogique

520 € net de taxes par groupe

LES +

Méthode pédagogique active, démonstrative

Quiz, exemples et cas pratiques

Questionnaire d'évaluation final

FORMATION(S) ASSOCIÉE(S)

- Approche du handicap intellectuel (📄 p. 4)
- Découvrir le handicap cognitif (📄 p. 7)
- Découvrir le handicap psychique (📄 p. 8)



Découvrir le handicap cognitif

Dans le cadre de son activité professionnelle, il est possible d'accueillir et/ou travailler en lien avec des personnes en situation de handicap cognitif : collègues, clients ou personnes accompagnées.

Cette formation vous propose une approche sur les spécificités de ce handicap. Avoir des connaissances sur ce que recoupe les difficultés cognitives, quelles conséquences et quelles postures possibles donne des clés de lecture et des pistes d'action en faveur de ce public.

➤ Objectifs pédagogiques

Suite à la formation, les participants seront capables de :

- Avoir des connaissances sur les troubles cognitifs
- Adapter sa posture face à une personne en situation de handicap cognitif

➤ Public

- Professionnels susceptibles d'être en lien avec des personnes en situation de handicap cognitif
- Maximum de 15 personnes par groupe

➤ Contenu de la formation

> Qu'est-ce que la cognition

- Les différentes fonctions cognitives
- Leur fonctionnement en interaction
- Les facteurs les influençant – maladies, sommeil, culture, psychisme

> Qu'est-ce qu'un trouble cognitif ?

> Quelle posture adopter ? Quelques clés de réponse.

Durée

1/2 jour (3h30)

Date et lieu

Définis en fonction de vos besoins (formation intra)

Pré-requis

Vidéos sur le site de l'ADNA à visionner en amont

Coût pédagogique

520 € net de taxes par groupe

LES +

Méthode pédagogique active, expositive

Exemples, échanges, questions / réponses

En partenariat avec l'ADNA

Questionnaire d'évaluation final

FORMATION(S) ASSOCIÉE(S)

- Approche du handicap intellectuel (📄 p. 4)
- Qu'est-ce que l'autisme ? (📄 p. 6)
- Découvrir le handicap psychique (📄 p. 8)



Découvrir le handicap psychique

Les entreprises sont de plus en plus amenées à travailler avec des personnes porteuses de handicap psychique.

Cette formation vous propose de découvrir les spécificités de ce handicap.

Objectifs pédagogiques

Suite à la formation, les participants seront capables de :

- Définir le handicap psychique
- Distinguer le handicap psychique des autres handicaps
- Adopter la bonne attitude face à une personne en situation de handicap psychique

Public

- Professionnels susceptibles d'être en lien avec des personnes handicapées psychiques
- Maximum 12 personnes par groupe

Contenu de la formation

> Le handicap psychique et ses conséquences

- Quelques données chiffrées
- Définitions et différences entre handicap mental et handicap psychique
- Les principales maladies et les différents troubles :
 - Les schizophrénies
 - Les troubles bipolaires
 - Les troubles dépressifs
 - Les troubles obsessionnels compulsifs
 - Les phobies
- Les conséquences

> Les besoins des personnes en situation de handicap psychique

- Les différents types de prise en charge thérapeutique
- Les différents types d'accompagnements médico-social
- Quelle attitude adopter face à une personne ?

> Le réseau de partenaires

Durée

1 jour (7 heures)

Date et lieu

Définis en fonction de vos besoins (formation intra)

Pré-requis

Aucun

Coût pédagogique

1 050 € net de taxes par groupe

LES +

Méthode pédagogique active, expositive

Échanges, exemples, étude de cas, quiz

Questionnaire d'évaluation final

FORMATION(S) ASSOCIÉE(S)

- Approche du handicap intellectuel (📄 p. 4)
- Découvrir le handicap cognitif (📄 p. 7)
- Qu'est-ce que l'autisme ? (📄 p. 6)



Premiers secours en santé mentale

Les Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) constituent l'aide qui est apportée à une personne qui subit le début d'un trouble de santé mentale, une détérioration d'un trouble de santé mentale, ou qui est dans une phase de crise de santé mentale.

Les premiers secours sont donnés jusqu'à ce qu'une aide professionnelle puisse être apportée, ou jusqu'à ce que la crise soit résolue.

Ils sont l'équivalent en santé mentale, des gestes de premiers secours qui apportent une aide physique à quelqu'un en difficulté.

Objectifs pédagogiques

Suite à la formation, les participants seront capables de :

- Mobiliser les connaissances de base concernant les troubles de santé mentale permettant de les repérer
- Appréhender les différents types de crises en santé mentale et relayer au service le plus adapté
- Prendre confiance dans l'interaction avec des personnes éprouvant un problème de santé mentale ou en crise de santé mentale
- Encourager à aller vers des professionnels adéquats

Public

- Adulte souhaitant devenir secouriste en santé mentale
- De 8 à 16 personnes par groupe

Contenu de la formation

> Connaissances générales sur les troubles psychiques les plus courants

- Troubles dépressifs, anxieux, psychotiques, liés à l'utilisation de substances

> Approche des différentes situations de crise

- Attaque de panique, crise après un événement traumatique, crise suicidaire, crise psychotique sévère, crise liée à l'utilisation de substances

> L'acquisition d'un plan d'action simple et concret pour aider en cas de crise et hors crise

> Les représentations concernant la santé mentale

> Les ressources disponibles

Durée

2 jours (14 heures)

Date et lieu

En intra : définis en fonction de vos besoins

En inter : planification à venir

Pré-requis

Aucun

Coût pédagogique

En intra : 2 100 € net de taxes par groupe

En inter : 250 € par personne

LES +

Méthode pédagogique active et participative

Mises en situation, vidéos, témoignages, activités autour du contenu théorique

Témoignage de secouriste

Remise du manuel PSSM France

Délivrance d'un certificat de formation PSSM

Questionnaire d'évaluation final



Initiation aux règles de la méthode Facile À Lire et à Comprendre (FALC)

Le Facile À Lire et à Comprendre (FALC) est une méthode européenne permettant l'accessibilité des informations écrites aux personnes déficientes intellectuelles. Cette méthode contribue à l'inclusion des personnes handicapées intellectuelles dans la société et bénéficie par extension à toute personne ayant des difficultés de compréhension, de repérage dans le temps et dans l'espace ou des difficultés avec l'écrit : personne âgée, en situation d'illettrisme ou étrangère...

Cette formation a pour but de vous donner une première approche de cette méthode et d'en comprendre les bases.

Objectifs pédagogiques

Suite à la formation, les participants seront capables de :

- Identifier les règles essentielles et les enjeux de la méthode FALC
- Utiliser la documentation de référence (guides, sites, fiches...)
- Repérer les documents à adapter en FALC

Public

- Professionnels produisant des documents à destination du public
- Maximum 10 personnes par groupe

Contenu de la formation

- > Le contexte
- > Les règles de la méthode FALC
- > Première approche du FALC
- > L'évolution des pratiques professionnelles
- > Expériences et outils

Durée

½ jour (3h30)

Date et lieu

Définis en fonction de vos besoins (formation intra)

Pré-requis

Aucun

Coût pédagogique

520 € net de taxes par groupe

LES +

Méthode pédagogique active, expositive

Quiz, exemples et exercices pratiques

Questionnaire d'évaluation final

FORMATION(S) ASSOCIÉE(S)

- Rédiger des documents en Facile À Lire et à Comprendre (📄 p. 11)



Rédiger des documents en Facile À Lire et à Comprendre (FALC)

Le Facile À Lire et à Comprendre (FALC) est une méthode européenne permettant l'accessibilité des informations écrites aux personnes déficientes intellectuelles. Cette méthode contribue à l'inclusion des personnes handicapées intellectuelles dans la société et bénéficie par extension à toute personne ayant des difficultés de compréhension, de repérage dans le temps et dans l'espace ou des difficultés avec l'écrit : personne âgée, en situation d'illettrisme ou étrangère...

Cette formation vous permettra de maîtriser la méthode FALC et de rédiger des documents dans le respect des bonnes pratiques.

Objectifs pédagogiques

Suite à la formation, les participants seront capables de :

- Rédiger des documents accessibles et adaptés à des personnes handicapées intellectuelles
- Mettre en œuvre les conditions permettant l'implication des personnes handicapées intellectuelles dans l'élaboration de ces documents

Public

- Professionnels produisant des documents à destination du public et personnes handicapées intellectuelles
- Maximum 10 personnes par groupe

Contenu de la formation

- > La méthode FALC
 - Le contexte législatif, les guides
 - Les règles de la méthode FALC : utilisation des mots, construction des phrases, règles sur la forme
 - Le FALC comme vecteur d'évolution des pratiques professionnelles
 - Expériences et outils
- > La pratique du FALC
 - Présentation par chaque participant d'un document réalisé en FALC
 - Retour sur la qualité de la rédaction et le déploiement de la méthode
 - Propositions d'améliorations
 - L'utilisation du pictogramme FALC

Durée

2 jours (14 heures)
Intersession après la 1^{ère} journée

Date et lieu

Définis en fonction de vos besoins (formation intra)

Pré-requis

Aucun

Coût pédagogique

2 100 € net de taxes par groupe

LES +

Méthode pédagogique active, expositive

Quiz, exemples et exercices pratiques, travaux intersession : rédaction par chaque participant d'un document en FALC

Évaluation d'un document rédigé

Participation de personnes handicapées intellectuelles

FORMATION(S) ASSOCIÉE(S)

- Initiation aux règles de la méthode FALC (📄 p. 10)



Accueillir et renseigner les personnes handicapées intellectuelles (S3A)

La loi du 11 février 2005 a rendu obligatoire l'accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP) à tous types de handicap. Les aménagements permettant l'accès à un service ou à un bâtiment sont souvent réalisés pour les personnes handicapées moteur, mais peu d'actions sont mises en place pour les personnes handicapées intellectuelles.

Cette formation, qui est également un préalable à la labellisation S3A (Symbole d'accueil, d'accompagnement et d'accessibilité pour les personnes handicapées intellectuelles), propose de comprendre les besoins et attentes de ces personnes pour imaginer ensemble des solutions leur permettant d'accéder à vos services.

Objectifs pédagogiques

Suite à la formation, les participants seront capables de :

- Identifier les caractéristiques liées au handicap intellectuel
- Repérer les difficultés que rencontrent les personnes handicapées intellectuelles dans leur vie quotidienne
- Appliquer les bonnes pratiques pour un accueil et un accompagnement adapté
- Participer à l'inclusion des personnes handicapées intellectuelles

Public

- Personnes en contact avec du public
- Maximum 15 personnes par groupe

Contenu de la formation

> Approche du handicap mental / intellectuel

- Représentation du handicap intellectuel
- Définition du handicap intellectuel
- Les conséquences pour les personnes handicapées intellectuelles

> Présentation du principe d'accessibilité

- Cadre législatif en faveur de l'accessibilité
- Accessibilité universelle et inclusion
- La démarche S3A et l'accessibilité pour les personnes handicapées intellectuelles

> La communication

- Le Facile À Lire et à Comprendre (FALC)
- La communication verbale et non verbale
- Les supports numériques adaptés

> Les bonnes pratiques

- Quels sont les attitudes, les comportements, les bonnes pratiques à avoir face à ce public

Durée

1 jour (7 heures)

Date et lieu

Définis en fonction de vos besoins (formation intra)

Pré-requis

Aucun

Coût pédagogique

1 050 € net de taxes par groupe

LES +

Méthode pédagogique, expositive et démonstrative

Cas pratiques, vidéos, témoignage d'une personne handicapée, échanges

Questionnaire d'évaluation final

Cette formation est un préalable à la labellisation S3A



FORMATION(S) ASSOCIÉE(S)

- Initiation aux règles de la méthode Facile À Lire et à Comprendre (p. 10)
- Rédiger des documents en Facile À Lire et à Comprendre (p. 11)



Bien accueillir les personnes handicapées au sein de son établissement

Formation aux 5 types de handicap

L'accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP) est un élément fondamental pour permettre l'inclusion des personnes handicapées. Ainsi, les ERP pouvant accueillir plus de 200 personnes, ont l'obligation de former les professionnels appelés à être en contact avec les usagers et les clients, sur l'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées (loi n° 2015-988 du 5 août 2015 et arrêté du 19 avril 2017).

Cette formation, qui répond à l'obligation des ERP, fait intervenir des experts des 5 familles de handicap (moteur, visuel, intellectuel, auditif et psychique), pour identifier les particularités et connaître les attitudes à adopter. Cela permettra aux professionnels d'être en capacité d'offrir la même qualité de service à tous les usagers/clients.

Objectifs pédagogiques

Suite à la formation, les participants seront capables de :

- Connaître et comprendre les spécificités des différents handicaps
- Savoir s'adapter à une diversité de situations d'accueil et d'accompagnement dans son cadre d'intervention
- Savoir adapter sa communication verbale et non verbale en fonction d'une situation particulière
- Acquérir les principaux gestes, postures et techniques d'accompagnement appropriés vis-à-vis des spécificités de chaque famille de handicap
- Savoir proposer l'offre de service adaptée disponible au sein de la structure ou du véhicule en réponse à la situation particulière
- Proposer à sa structure des améliorations dans le domaine de l'accessibilité

Public

- Professionnels / intervenants en contact avec les usagers et les clients
- Maximum 15 personnes par groupe

Contenu de la formation

> Le handicap

- Présentation générale du handicap
- Les différentes lois autour du handicap
- Les conséquences du handicap dans de la société

> La communication, les gestes, les postures et les techniques pour accueillir et renseigner une personne en situation de :

- Handicap moteur
- Handicap visuel
- Handicap psychique
- Handicap auditif
- Handicap intellectuel

Durée

2 jours (14 heures)

Date et lieu

Définis en fonction de vos besoins (formation intra)

Pré-requis

Aucun

Coût pédagogique

2 100 € net de taxes par groupe

LES +

Méthode pédagogique active, expositive, démonstrative

Intervention d'experts de chaque handicap

Approche pratico-pratique et concrète, exemples, cas pratiques, témoignages, vidéos

Questionnaire d'évaluation final

Répond à l'obligation de formation des ERP ayant un accueil > 200 personnes

FORMATION(S) ASSOCIÉE(S)

- Accueillir et renseigner les personnes handicapées intellectuelles (S3A) (p. 12)



Devenir Référent Handicap de son entreprise

Depuis la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, toute entreprise employant au moins 250 salariés doit désigner un Référent Handicap. Agissant en faveur de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, le référent handicap est « chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les personnes en situation de handicap » au sein de l'entreprise (article L.5213-6-1 du Code du travail).

➤ Objectifs pédagogiques

Suite à la formation, les participants seront capables de :

- Identifier le rôle et les missions du Référent Handicap
- Maîtriser l'environnement du handicap au travail
- Mener les entretiens avec un salarié en situation de handicap
- Accompagner un salarié en situation de handicap dans son parcours au sein de l'entreprise
- Travailler avec les différents acteurs : services de prévention et santé au travail, Cap emploi, Ressources Humaines...

➤ Public

- Référents Handicap, personnes devant désigner les Référents Handicap, directeurs et responsables des ressources humaines, médecins du travail, membres de la CSSCT
- Maximum de 12 personnes par groupe

➤ Contenu de la formation

- > Le rôle et les missions du Référent Handicap
- > L'environnement du handicap en milieu professionnel
- > La reconnaissance des situations de handicap et le développement des moyens de compensation
- > L'intégration et l'accompagnement de la carrière
- > La méthodologie du maintien dans l'emploi
- > Les entretiens avec la personne en situation de handicap
- > La rédaction de son plan d'actions annuel

Durée

2 jours (14 heures)

Date et lieu

En intra : définis en fonction de vos besoins

En inter : planification à venir

Pré-requis

Aucun

Coût pédagogique

En intra : 2 100 € net de taxes par groupe

En inter : à venir

LES +

Méthode pédagogique active, expositive, démonstrative

Études de cas, exercices pratiques, échanges

Questionnaire d'évaluation final

FORMATION(S) ASSOCIÉE(S)

- Prévenir la désinsertion professionnelle et engager une dynamique de maintien dans l'emploi (📄 p. 15)
- Approche du handicap intellectuel (📄 p. 4)
- Découvrir le handicap cognitif (📄 p. 7)
- Découvrir le handicap psychique (📄 p. 8)



Prévenir la désinsertion professionnelle et engager une dynamique de maintien dans l'emploi

Le maintien en emploi est un véritable challenge RH pour les entreprises confrontées à la nécessité de gérer les cas d'inaptitude, de handicap, de reclassement des salariés afin de conserver les talents et compétences et répondre à leurs obligations légales.

➤ Objectifs pédagogiques

Suite à la formation, les participants seront capables de :

- Intégrer les notions de maintien en emploi et dans l'emploi
- Identifier les enjeux de la désinsertion professionnelle et maîtriser le cadre réglementaire de l'inaptitude
- Détecter les risques d'inaptitude et accompagner les salariés dans le reclassement et le maintien dans l'emploi
- Prévenir l'inaptitude et sensibiliser les différents acteurs de l'entreprise autour du maintien dans l'emploi

➤ Public

- Professionnels des ressources humaines, professionnels identifiés comme référent handicap au sein de son entreprise, médecins du travail, infirmiers de santé au travail ...
- Maximum de 12 personnes par groupe

➤ Contenu de la formation

- > La désinsertion professionnelle : définition, cadre réglementaire et enjeux
- > L'anticipation des inaptitudes au travail
- > L'analyse des risques liés aux postes de travail et la détection des risques d'inaptitude
- > L'intégration et le maintien dans l'emploi les salariés en situation de handicap
- > L'aménagement des postes de travail et l'accompagnement des salariés dans le reclassement
- > La mise en place et l'animation d'une politique de maintien dans l'emploi

Durée

1 jour (7 heures)

Date et lieu

Définis en fonction de vos besoins (formation intra)

Pré-requis

Aucun

Coût pédagogique

1 050 € net de taxes par groupe

LES +

Méthode pédagogique active, expositive, démonstrative

Études de cas, exercices pratiques, échanges

Questionnaire d'évaluation final

FORMATION(S) ASSOCIÉE(S)

- Devenir Référent Handicap de son entreprise (📄 p. 14)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales sont applicables à toute formation sollicitée par un bénéficiaire auprès de FORMASENS, l'organisme de formation de la Fondation Pluriel, ou toute offre de formation spécifique qui serait décrite ci-après. Le fait d'assister à une séance de formation implique l'adhésion entière et sans réserve du bénéficiaire (et par voie de conséquence des stagiaires) aux présentes conditions générales de vente.

> Article 1 : définitions

Bénéficiaire : toute personne morale, qui souhaite suivre une formation auprès de FORMASENS.

Conditions générales de vente : le présent document, dans sa dernière version, est disponible sur simple demande adressée à FORMASENS. Les conditions générales de vente prévalent sur tout autre document émanant du Bénéficiaire.

Formations Intra : formations sur mesure réalisées pour un bénéficiaire (organisme gestionnaire, établissement...). Ces formations se déroulent dans les locaux des bénéficiaires aux dates convenues avec eux.

Formations Inter : formations réalisées dans des locaux mis à disposition par FORMASENS, à des dates fixées par FORMASENS.

Stagiaire(s) : le ou les salarié(s), personne(s) accompagnée(s), administrateur(s) d'un bénéficiaire qui est/sont inscrit(s) à une formation organisée par FORMASENS.

> Article 2 : formations

Les actions de formation dispensées par FORMASENS rentrent dans le cadre de la formation professionnelle et des dispositions de l'article L 6313-1 du Code du travail et sont donc réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats. Sauf mention particulière, chaque jour de formation comprend 7 heures de formation.

> Article 3 : formations intra (sur site)

3.1 Inscription

À la demande d'un bénéficiaire, FORMASENS transmet par courriel une convention de formation qui mentionne notamment les coûts, dates et lieu de formation.

Le bénéficiaire devra communiquer son accord sur le contenu de la formation proposée ainsi que sur son tarif au plus tard 15 jours avant la date proposée par FORMASENS pour organiser la formation.

La mise en œuvre de l'action de formation est validée lors de la réception par FORMASENS d'un exemplaire de la convention de formation professionnelle continue, complété, daté et signé par le bénéficiaire.

3.2 Tarifs, facturations et règlements

Le tarif communiqué par FORMASENS est indiqué net de taxes. Ce tarif comprend les coûts pédagogiques ainsi que les frais administratifs. Les frais de déplacement et d'hébergement du formateur sont facturés en sus au réel, sur présentation de facture ou note de frais. Le bénéficiaire prend en charge les déjeuners de l'ensemble des stagiaires et du formateur. Les frais d'hébergement et de déplacement des stagiaires sont à la seule charge du bénéficiaire. Le bénéficiaire s'engage à mettre à disposition du formateur une salle de formation adaptée et conforme aux spécifications précisées dans la proposition de formation, et conforme aux exigences légales et réglementaires. La facture sera envoyée, à l'issue de la formation, par courriel, ac-

compagnée du certificat de réalisation des stagiaires. L'attestation de fin de formation est adressée aux stagiaires à la fin du stage. Le règlement est exigible à réception de la facture, au comptant et sans escompte.

> Article 4 : formations inter

4.1 Inscription

L'inscription à une formation inter se fait via un bulletin d'inscription complété et retourné par courrier ou par courriel.

Toute inscription engage le bénéficiaire et implique donc un accord préalable du bénéficiaire sur le suivi de ladite formation par le ou les stagiaires(s).

La convention de formation est envoyée par courriel au bénéficiaire avec le programme détaillé de la formation. Un exemplaire de la convention doit être retourné, complété et signé, à FORMASENS pour que l'inscription soit validée.

Au plus tard une semaine avant le début de la formation, FORMASENS transmet la convocation aux stagiaires précisant notamment le programme, les dates, horaires et lieux, le formateur et un questionnaire préalable à la formation.

4.2 Tarifs, facturations et règlements

Le tarif communiqué par FORMASENS est indiqué net de taxe. Le tarif indiqué comprend les coûts pédagogiques, les frais administratifs et logistiques. Les frais d'hébergement et de déplacement des stagiaires sont à la seule charge du bénéficiaire.

La facture sera envoyée, à l'issue de la formation, par courriel, accompagnée du certificat de réalisation des stagiaires. L'attestation de fin de formation est adressée aux stagiaires à la fin du stage. Le règlement est exigible à réception de la facture, au comptant et sans escompte.

> Article 5 : annulation ou report

5.1 Du fait de FORMASENS

FORMASENS se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification qu'elle juge utile à ses programmes et actions de formation ainsi qu'à la planification de ses formations inter. En cas d'annulation ou de report de la formation, pour quelque cause que ce soit, FORMASENS s'engage à prévenir par e-mail le bénéficiaire, ou directement les stagiaires préalablement inscrits dans les meilleurs délais.

5.2 Du fait du bénéficiaire

Toute formation annulée ou reportée par le bénéficiaire, moins de 7 jours francs avant le début de la formation, sera due intégralement par le bénéficiaire à FORMASENS. Le bénéficiaire a la possibilité de remplacer un stagiaire par un autre de ses salariés, sans facturation supplémentaire, jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée. Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit à formasens@fpluriel.org.

> Article 6 : limitations de responsabilité de FORMASENS

La responsabilité de FORMASENS ne peut en aucun cas être engagée en cas de défaillance technique du matériel, d'un mauvais usage du ou des module(s) de formation par les stagiaires.

La responsabilité de FORMASENS est expressément limitée à l'indemnisation des seuls dommages directs prouvés par le bénéficiaire. La responsabilité de FORMASENS est plafonnée au montant du prix payé par le bénéficiaire au titre de la formation concernée. En aucun cas, la responsabilité de FORMASENS ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de

fichier(s), perte d'exploitation, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

Le bénéficiaire s'engage à souscrire et maintenir pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par les stagiaires.

> Article 7 : force majeure

FORMASENS ne pourra être tenu responsable en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un formateur, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à la Fondation Pluriel, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des communications ou des transports de tout type.

> Article 8 : propriété intellectuelle

L'ensemble des supports, outils et documents préparés pour la formation et éventuellement remis au cours de la formation constitue des œuvres originales et, à ce titre, sont protégés par la législation sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteur. FORMASENS est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'il propose.

L'ensemble des contenus et supports pédagogiques (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par FORMASENS lors des formations, demeurent la propriété exclusive de FORMASENS. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune transformation, reproduction, représentation, publication, modification, transmission, exploitation non expressément autorisée sans l'accord exprès de FORMASENS. FORMASENS demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution d'une formation.

> Article 9 : communication

Le bénéficiaire autorise expressément FORMASENS à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des formations suivies dans l'ensemble de ses supports de communication (site internet...).

> Article 10 : protection des données à caractère personnel

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le bénéficiaire s'engage à informer chaque stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par FORMASENS aux fins de réalisation et de suivi de la formation ; et

- la connexion, le parcours de formation et le suivi des acquis des stagiaires sont des données accessibles à ses services.

Conformément au règlement européen n°2016/679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD), le stagiaire et le bénéficiaire disposent sur les données personnelles les concernant, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition. À cette fin, une demande précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à FORMASENS par courriel à la Déléguée à la Protection des Données : dpo@fpluriel.org FORMASENS s'engage à préserver la sécurité, l'intégrité et la

confidentialité des données à caractère personnel collectées dans le cadre de réalisations de formations.

FORMASENS s'engage à informer le bénéficiaire en cas de violation, de perte ou de divulgation non autorisée de données à caractère personnel collectées dans le cadre de l'exécution des formations, afin de permettre au bénéficiaire d'alerter les personnes concernées et de se conformer à ses obligations au sens de la réglementation susmentionnée.

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées à FORMASENS, en application et au cours de l'exécution des formations, ne pourront être communiquées qu'aux partenaires contractuels (formateurs) de FORMASENS pour les besoins desdites formations (sur le territoire de l'Union Européenne).

FORMASENS et ses partenaires s'abstiennent de reproduire, exploiter ou utiliser ces données à leurs propres fins ou pour le compte de tiers. FORMASENS conservera, pour sa part, l'ensemble des données à caractère personnel des stagiaires, pour une période n'excédant pas la durée légale obligatoire.

> Article 11 : règlement intérieur pour le déroulement des formations

Lors de la participation aux séances de formation, le bénéficiaire (en ce compris les stagiaires) s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur de FORMASENS dont il déclare avoir pris connaissance et en accepter les termes.

Le bénéficiaire se porte fort du respect de ces dispositions de la part des stagiaires qui assistent aux séances de formation et déclare se porter, à cet effet, garant et responsable solidaire de ses stagiaires.

> Article 12 : sous-traitance

FORMASENS et le bénéficiaire conviennent expressément que tout ou partie des actions de formation peuvent être sous-traitées, et ce sous l'entière responsabilité de FORMASENS.

> Article 13 : notifications

Toutes notifications devant être effectuées dans le cadre de l'exécution des présentes conditions générales de vente seront considérées comme réalisées si elles sont faites par lettre recommandée avec demande d'avis de réception aux adresses suivantes :

- à FORMASENS • Fondation Pluriel, 9 chemin de Palente 25000 BESANÇON
- au bénéficiaire : à l'adresse indiquée par le bénéficiaire lors de la commande.

> Article 14 : stipulations diverses

Les présentes conditions générales de vente sont susceptibles d'évoluer. La version actualisée est disponible sur le site internet : www.fondationpluriel.org/formasens et par demande écrite : formasens@fpluriel.org.

> Article 15 : attribution de compétences

Les conditions générales de vente détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le bénéficiaire (en ce compris les stagiaires) et FORMASENS à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il sera recherché une solution à l'amiable.

A défaut, les Tribunaux de Besançon seront seuls compétents pour régler le litige.



Claire Martinet

Responsable de l'organisme de formation

☎ 03 81 51 96 54

✉ claire.martinet@fpluriel.org

FORMASENS • Fondation Pluriel

9 chemin de Palente
25000 Besançon
formasens@fpluriel.org

Référent handicap : 03 81 51 96 54 - formasens@fpluriel.org

Retrouvez le catalogue sur www.fondationpluriel.org/formasens

Enregistré sous le numéro 43 25 02740 25

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

N° Siret : 791 747 819 00963



Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTION DE FORMATION